Sources et méthodes

L'enquête annuelle sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)

L'enquête sur le coût la main d'œuvre (ECMO) et de celle sur la structure des salaires (ESS) est réalisée par l'Insee et a une périodicité annuelle.

Les objectifs de l'enquête

L'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (ECMOSS) répond à deux demandes permanentes d'Eurostat à l'ensemble des pays de l'Union européenne (règlement cadre européen n°530/1999 du 9 mars 1999), l'une sur le coût de la main d'œuvre (ECMO) et l'autre sur la structure des salaires (ESS). Ces enquêtes permettent notamment d'effectuer des comparaisons entre les États membres sur le coût du travail et les salaires.

L'enquête ECMOSS permet ainsi de détailler les différents éléments de la rémunération des salariés (salaire de base, rémunérations des heures supplémentaires, primes et compléments divers...) et du coût du travail (cotisations sociales, dépenses au comité d'entreprise ou liées au recrutement, aux formations professionnelles...). Elle permet également d'avoir des éléments sur la structure du temps de travail (temps rémunéré / temps travaillé). Elle recueille aussi des informations sur les salariés, absentes des Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS), afin d'étudier l'influence des caractéristiques personnelles sur le niveau du salaire et sa structure.

Le dispositif ECMOSS

C'est un dispositif mis en place depuis 2005 qui se déroule sur un cycle de 4 ans, les 2 premières années sont axées sur la structure des salaires, les 2 années suivantes sont axées sur le coût de la main d'œuvre.

L'enquête ECMOSS est une enquête par voie postale auprès des établissements. Chacun des établissements sélectionnés reçoit un questionnaire sur ses caractéristiques (questionnaire « établissement ») et plusieurs questionnaires (de 1 à 24) portant sur un échantillon de salariés (questionnaires « salariés remplis par l'établissement »). Le contenu et l'importance relative de ces deux types de questionnaires varient selon qu'il s'agit d'une année traitant de la « Structure des salaires » ou d'une année sur le « Coût de la main-d'œuvre », avec néanmoins un tronc commun aux deux enquêtes.

Avant 2005, il existait deux enquêtes, crées en 1966 à l'instigation d'Eurostat : l'enquête sur le Coût de la Main d'œuvre (ECMO) et l'enquête sur la Structure des Salaires (ESS). L'ECMO, tout d'abord triennale, est devenue quadriennale à partir de 1984. La fréquence de l'ESS était plus irrégulière. De plus, aucune uniformité existait entre 2 enquêtes successives, que ce soit dans le champ enquêté, dans les questionnaires ou encore dans la taille des échantillons.



Le champ et les unités enquêtées

Les enquêtes ECMOSS concernent les établissements d'au moins 1 salarié appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus et exerçant une activité en France métropolitaine hors agriculture, administration publique d'Etat, activités des ménages en tant qu'employeurs, activité extraterritoriales et défense (sections B à S de la NACE rév. 2).

La réalisation de l'enquête

Chaque année, environ 18 000 établissements sont enquêtés et près de 160 000 de leurs salariés.

Pour déterminer l'échantillon, on commence par tirer les établissements, puis les salariés au sein de ces établissements. 24 salariés au maximum sont enquêtés par établissement afin de réduire la charge de collecte pour les entreprises.

L'échantillon des établissements est extrait du système d'identification au répertoire des unités statistiques (SIRUS) correspondant au champ de l'enquête. La base de sondage est stratifiée selon 4 critères : la région d'implantation de l'établissement au niveau ZEAT (découpage du territoire en huit grandes zones d'études et d'aménagement), l'activité principale exercée par l'établissement (selon la NACE rév.2), la taille de l'établissement et celle de l'entreprise à laquelle appartient l'établissement. La population des salariés est stratifiée selon la catégorie socioprofessionnelle réduite à la distinction cadre/non cadre.

